



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h 15, le 19 septembre 2013.

Sont présents formant quorum :

- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller François Picard, Québec
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- Mme la conseillère Francine Lortie, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire

Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président et du vice-président, M. François Picard, membre du conseil de la CMQ et désigné par l'ensemble des membres pour présider la rencontre, préside la rencontre.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2013-43

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
 - Retirer le point 4DG) 7 : Avis sur le projet de règlement n° RAVQ-848 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec sur la réalisation de travaux d'endiguement temporaires d'urgence relatifs à la rivière Lorette dans la zone inondable de grand courant
 - Ajouter le point 4DG) 10 : Avis sur le règlement n° RAVQ-848 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec sur la réalisation de travaux d'endiguement temporaires d'urgence relatifs à la rivière Lorette dans la zone inondable de grand courant
 - Ajouter le point 4DG) 11 : Avis sur le projet de règlement n° RV-2013-12-78 de la Ville de Lévis modifiant le règlement n° 2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2013

Résolution n° C-2013-44

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2013.

Adoptée

Modification du calendrier des séances régulières du conseil de la CMQ – Report de la séance du 14 novembre 2013

Résolution n° C-2013-45

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil de la CMQ pour l'année 2013 afin de reporter la séance prévue le 14 novembre 2013 au 28 novembre 2013.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Amendement au règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61

Résolution n° C-2013-46

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- CONSIDÉRANT le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec;
- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le règlement n° 2012-61 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;
- EN CONSÉQUENCE, il est résolu de modifier le règlement n° 2012-61 conformément au règlement présenté en annexe 2.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion du lot 1 749 825 du cadastre du Québec – Arrondissement de la Haute Saint-Charles – Dossier n° 405579

Résolution n° C-2013-47

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la CPTAQ à l'égard de l'exclusion du lot 1 749 825 localisé dans l'arrondissement de la Haute Saint-Charles de la ville de Québec, dossier 405579 de la CPTAQ;
- D'informer la CPTAQ que la CMQ ne procédera pas à des représentations au cours de la période de 30 jours prévue après l'émission d'une « orientation préliminaire » en lien avec cette demande d'exclusion;

- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Québec copie du présent rapport décisionnel avec ses annexes afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de cette demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion du lot 1 218 370 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport – Dossier n° 405580

Résolution n° C-2013-48

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la CPTAQ à l'égard de l'exclusion du lot 1 218 370 localisé dans l'arrondissement de Beauport de la Ville de Québec, dossier 405580 de la CPTAQ;
- D'informer la CPTAQ que la CMQ ne procédera pas à des représentations au cours de la période de 30 jours prévue après l'émission d'une « orientation préliminaire » en lien avec cette demande d'autorisation;
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Québec copie du présent rapport décisionnel avec ses annexes afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de cette demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion des lots 4 440 633, 4 440 632 et d'une partie du lot 4 440 942 du cadastre du Québec – Municipalité de L'Ange-Gardien – Dossier n° 405542

Résolution n° C-2013-49

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la CPTAQ à l'exclusion des lots 4 440 633, 4 440 632 et d'une partie du lot 4 440 942 du cadastre du Québec dans la municipalité de L'Ange-Gardien (dossier 405542 de la CPTAQ) ;
- De transmettre à la CPTAQ copie du présent rapport décisionnel avec ses annexes afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de cette demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Outils de mise en œuvre du PMAD – Plans directeurs de paysages et Géo Panorama

Résolution n° C-2013-50

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du dépôt des plans directeurs de paysage et recommander leur diffusion.
- De prendre acte de l'outil GéoPanorama.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Projet de règlement RV-2013-12-48 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2013-51

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis :
 - Que le projet de règlement n° RV-2013-12-48 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ne compromet aucune stratégie du PMAD.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Projet de règlement RV-2013-12-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2013-52

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis :
 - Que le projet de règlement n° RV-2013-12-49 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) devrait être modifié puisqu'il ne comporte pas le phasage du développement exigé par le PMAD à l'égard de tout agrandissement du périmètre urbain.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité concernant le règlement n° RAVQ-817 de l'agglomération de Québec

Résolution n° C-2013-53

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RAVQ-817, car il ne comporte aucun élément incompatible ou contradictoire avec les stratégies véhiculées par le PMAD;
- D'autoriser le secrétaire de la CMQ à délivrer et à transmettre au conseil d'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi à l'égard du règlement n° RAVQ-817 intitulé « Règlement de l'agglomération modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire de commerce majeur à même une partie d'une aire d'industrie dans le parc industriel de Beauport », la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° RV-2013-12-60 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Résolution n° C-2013-54

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le projet de règlement n° RV-2013-12-60 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ne compromet aucune stratégie du PMAD;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement n° RAVQ-848 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec sur la réalisation de travaux d'endiguement temporaires d'urgence relatifs à la rivière Lorette dans la zone inondable de grand courant

Résolution n° C-2013-55

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° R.A.V.Q-848, car il ne comporte aucun élément incompatible ou contradictoire avec les stratégies véhiculées par le PMAD.
- D'autoriser le secrétaire de la CMQ à délivrer et à émettre à l'agglomération de Québec un certificat de conformité à l'égard du règlement n° RAVQ-848 intitulé « Règlement de l'agglomération modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement sur la réalisation de travaux d'endiguement temporaires d'urgence relatifs à la rivière Lorette dans la zone inondable de grand courant ». La présente résolution faisant office de ce certificat.

- De transmettre au conseil de l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° RV-2013-12-78 de la Ville de Lévis modifiant le règlement n° 2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution no C-2013-56

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- Informer la Ville de Lévis que le projet de règlement n° RV-2013-12-78 de la Ville de Lévis modifiant le règlement n° 2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé ne compromet aucune stratégie du PMAD.
- Transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (PACES-CMQ) – Rapport final

Résolution n° C-2013-57

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport final sur le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (PACES-CMQ);
- D'assurer en collaboration avec l'Université Laval et le MDDEFP la diffusion du rapport final PACES-CMQ auprès des composantes de la CMQ;

- De mandater la Direction générale de former un comité de travail réunissant les composantes afin de faire rapport au conseil sur les mesures à privilégier en lien avec le PMAD, et ce, afin d'assurer la gestion durable de la ressources eaux souterraines sur le territoire métropolitain.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Environnement

Adoptée

Cartographie détaillée des milieux humides : partage d'information - Addenda au protocole

Résolution n° C-2013-58

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la Direction générale à convenir et à signer un addenda au protocole d'entente afin de permettre le transfert des données préliminaires de la cartographie détaillée des milieux humides 2013 aux composantes de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2013
Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 19 septembre 2013 est déposé aux membres du conseil.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2013-59

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2013-43 à C-2013-59 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) FRANÇOIS PICARD
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRETÁIRE